

Éclairage Public

Le renforcement du réseau électrique de la commune étant en cours d'installation, le Conseil Municipal estime qu'il serait intéressant de mettre à profit l'exécution de ces travaux pour réaliser la réfection de l'éclairage public pour l'ensemble de la Commune.

Différentes entreprises ont été consultées et ont fait des études et remis les offres suivantes :

C. G. & E. Nancy (lampes B.T.H.)	18.438,54
" " " " 1334 H -	15.653,54
SARLEC. Lanoueville - lampes 1334 H -	15.880 -
Éclairage Technique	13.277,03

fournit le matériel mais n'effectue pas la pose
Sté Etelec à Epinal - contactée - n'a pas fait d'offre de prix.

Il convient de préciser que pour fourniture de matériel identique, la C. G. & E. présente un devis inférieur à celui de Sarlec. Il convient d'ajouter que les lampes 1334 H sont de qualité et d'un rendement bien inférieur aux lampes B.T.H.

Après examen des différentes offres et tenant compte des prix consentis, de la qualité des fournitures proposés, le Conseil Municipal opte pour la C. G. & E. (devis comprenant la fourniture de lampes B.T.H. de Fr. 18438,54) qui effectue actuellement, sur les lieux, le renforcement du réseau électrique, et autorise le Maire à passer un marché avec cette entreprise.

La réfection de l'éclairage des Baraques de Ludes, qui sont en bordure de la Nationale 57, sera exécutée, pour des raisons techniques par le service des Ponts et Chaussées, qui étudie actuellement le devis.

Le Conseil Municipal demande pour la totalité de ces travaux le bénéfice de la subvention attribuée aux Communes rurales, par le Fonds Départemental de secours, pour travaux d'amélioration et d'extension de l'éclairage public.